



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_14-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_14

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Convention
pluriannuelle d'objectifs avec
l'association FORMAT 2023-
2024-2025 et l'association L'Art
d'en Faire 2023-2024-2025**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Delphine FEUILLADE, vice-présidente en charge de la culture, explique que :

- Dans le cadre de ses conventionnements avec des structures labellisées du territoire et en accord avec les critères et principes qui régissent le règlement d'aide aux porteurs de projets culturels, il est demandé au conseil communautaire de donner son accord quant à la signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs [2023-2024-2025] :

- La première concerne le projet de FORMAT Danse, structure chorégraphique qui intervient en itinérance afin de créer un territoire de danse en Ardèche. Cette convention met l'accent sur les partenariats en cours et à venir sur le bassin de vie de l'EPCI. La participation financière annuelle est de 2500 €

- La seconde repose sur un principe similaire mais dans une autre discipline artistique, celle du cirque et particulièrement du cirque social. L'association l'Art d'en Faire est ainsi promotrice d'actions qui vont irriguer notre territoire en s'adressant notamment aux jeunes sous forme de stages, ateliers, etc. La participation financière annuelle est de 2500 €

Après en avoir discuté et reconnaissant tout l'intérêt que représente la signature de ces conventions, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le contenu desdites conventions et autorise le Président à signer :

- **D'une part la convention avec FORMAT Danse**
- **D'autre part la convention avec L'Art d'en Faire**

Il l'autorise également à signer tous les documents relatifs aux modalités de ces partenariats.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_14-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le